



MODALITÉS DE PAIEMENT

Quand et comment régler sa cotisation ?

La cotisation syndicale ouvre droit, selon votre situation, à une **réduction** ou à un **crédit d'impôt** égal à 66% de son montant ⁽¹⁾

Votre cotisation couvre l'année scolaire, il est donc préférable de la régler **dès septembre**.

Vous pouvez opter pour l'un des 3 modes de règlement suivants :

➤ **En ligne**  par **Carte Bancaire, prélèvement ou chèque** sur notre site **www.aeti-unsa.org** ➤ **ESPACE ADHÉSION**

➤ **Par chèque**, libellé à l'ordre de **A&I UNSA** et adressé avec le **bulletin d'adhésion** dûment rempli au **Trésorier académique**.

➤ **Par prélèvement automatique en plusieurs fois**, selon votre date d'adhésion en fonction du tableau suivant :

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement en :	Prélèvement effectué le :
16 décembre 2020	6 fois	6 janvier, 6 février, 6 mars, 6 avril, 6 mai et 6 juin 2021
30 janvier 2021	5 fois	6 février, 6 mars, 6 avril, 6 mai et 6 juin 2021
28 février 2021	4 fois	6 mars, 6 avril, 6 mai et 6 juin 2021
30 mars 2021	3 fois	6 avril, 6 mai et 6 juin 2021
30 avril 2021	2 fois	6 mai et 6 juin 2021
29 mai 2021	1 fois	6 juin 2021

Pour 2020-2021, vous adresserez au **Trésorier académique** le **bulletin d'adhésion** dûment rempli, un **RIB** et le **formulaire SEPA** ci-dessous renseigné et signé.

Pour les années suivantes, votre cotisation sera **automatiquement renouvelée**, **sauf résiliation de votre part avant le 30 novembre adressée au Trésorier académique**.

⁽¹⁾ Sur revenus 2020 si cotisation payée en 2020 et sur revenus 2021 si cotisation payée en 2021 ou par prélèvement.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **syndicat A&I UNSA** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat **A&I UNSA**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) :

VOTRE PRÉNOM (*) :

VOTRE ADRESSE (*) :

CODE POSTAL (*) :

VILLE (*) :

PAYS (*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&I UNSA**

ADRESSE : **Tour Essor - 14 rue Scandicci**

CODE POSTAL : **93500**

VILLE : **PANTIN**

PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

À (*) :

SIGNATURE (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A découper selon le pointillé